

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 24 (1962)
Heft: 7

Rubrik: Demandez - on vous répondra

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Demandez — on vous répondra

1) Insigne de l'association

Deux sociétaires nous ont envoyé l'insigne de l'association en nous faisant remarquer que la couleur a presque entièrement disparu (après 5 ans).

Nous avons transmis ces insignes à la fabrique. Celle-ci a déclaré tout d'abord qu'après un certain nombre d'années, ils ne pouvaient avoir évidemment le même aspect de neuf qu'au premier jour. Elle a ajouté que suivant les expériences faites, les couleurs séchées au four tiennent très longtemps malgré les intempéries. Il importe cependant que ces insignes ne soient pas nettoyés avec des solvants, et on ne doit employer pour cela que de l'eau et une éponge. Si le tracteur est nettoyé avec un de ces produits appelés «shampooings», ou tout autre produit semblable, il convient de recouvrir auparavant l'insigne avec un sachet de plastique.

2) Peut-on employer des huiles régénérées pour les tracteurs?

Nous pouvons répondre aujourd'hui par l'affirmative. Il y a déjà des années que de grandes entreprises n'utilisent plus que ces huiles-là et réalisent de ce fait une grande économie.

Les agriculteurs motorisés devraient prêter plus d'attention à ce procédé qui a fait ses preuves et pourraient réaliser ainsi une économie intéressante. Cette huile revient à environ 80 cts le kilo par fût de 200 litres.

Nous avons dans notre exploitation 3 tracteurs qui ont fait en 3 ans environ 5000 heures et aucun indice d'usure prématurée n'est apparu jusqu'à maintenant. Nous pouvons donc en déduire que le graissage est parfait. La firme Aséol, à Berne, qui a régénéré notre huile, garantit du reste tous ses produits.

Il est toutefois nécessaire de prendre quelques précautions lors des vidanges. Ainsi l'huile sera récupérée dans un récipient propre et versée dans un fût que l'on tiendra fermé. Pour la petite exploitation où le tracteur ne fait que 3 ou 400 heures par an, ce procédé n'offre pas davantages vu qu'il faudrait trop longtemps

pour employer une telle quantité d'huile. Dans ce cas, 2 ou 3 propriétaires pourraient se mettre ensemble et jouir ainsi des mêmes avantages que les grandes exploitations.

Chr. A., à C. (NE)

3) Erreur dans la livraison de carburant

Question :

En octobre 1961, on nous livré par erreur du white-spirit au lieu de gasoil. Depuis ce moment-là, nous employons donc un carburant inapproprié avec notre tracteur, ce qui n'a d'ailleurs provoqué que de petits dérangements mécaniques jusqu'à maintenant. D'après ce que disent certains professionnels, le white spirit aurait nui au moteur. D'autres prétendent toutefois que ce carburant ne peut pas causer de dégâts à un moteur Diesel. Je vous serais obligé de me dire impartialement ce que vous en pensez.

R.R., à N. (BE)

Réponse :

En réponse à votre demande, nous pouvons dire ce qui suit:

1) Un moteur Diesel ne peut guère fonctionner normalement avec du white-spirit sans que l'on procède à quelques petites modifications préalables.

2) Le carburant a aussi pour fonction de lubrifier la pompe d'injection. Un graissage suffisant ne peut avoir lieu, en règle générale, que si le carburant utilisé possède une viscosité minimale déterminée. La viscosité du white-spirit étant bien plus faible que celle d'un gasoil de type normal, il est dès lors à craindre que les pistons de la pompe d'injection se rayent assez facilement.

3) Comme le white-spirit est moins visqueux, il faut compter avec des fuites si on l'emploie dans un moteur Diesel (surtout s'il s'agit d'un vieux moteur ou d'un moteur incorrectement entretenu). Ces fuites sont d'autant plus fâcheuses que le point d'éclair du white-spirit (benzine lourde) se trouve déjà entre 21 et 30° C, tandis que celui du gasoil ne se situe qu'à seulement 55°. L'usage de white-spirit représente par conséquent de plus graves risques d'incendie.

4) Il conviendrait de faire contrôler l'indice de cétane du white-spirit (c'est-à-dire son aptitude à s'enflammer au contact de l'air surchauffé de la chambre de combustion).

5) Au lieu d'alimenter le moteur avec du white-spirit pur, il faudrait plutôt essayer d'employer un mélange composé de white-spirit et de gasoil. Nous ignorons

toutefois si des essais ont été effectués en laboratoire à ce sujet.

(N.d.I.R. — Afin d'éviter que les substances paraffiniques contenues dans le gasoil forment des flocons en hiver lors de températures de -11° , il faut, comme on le sait, incorporer jusqu'à 35° de white-spirit au gasoil.)

B.

Nouvelles des sections

Association neuchâteloise des propriétaires de tracteurs agricoles

1) Assemblée générale

La section neuchâteloise qui groupe, actuellement, 480 membres, a tenu, selon la coutume, ses assises annuelles le 1er mars dernier à Neuchâtel, sous la présidence de M. Etienne Schwaar, en présence de 65 participants.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, le Président salue avec satisfaction la présence de M. Jaquet, expert cantonal au Service des automobiles. Le rapport présidentiel relate les activités de la section qui ont été couronnées de succès par l'organisation des cours pour jeunes conducteurs de tracteurs et renvoyons les lecteurs au compte rendu publié plus bas. Il faut relever que grâce à la bonne volonté, des organisations et moniteurs de cours, le canton de Neuchâtel fut le premier canton romand ayant résolu ce problème dans un temps relativement très court.

Le rapport du gérant fait ressortir un état favorable des comptes et donne un aperçu des activités commerciales de la section qui continuent à rendre d'appreciables services aux membres sachant les utiliser.

Les nominations statutaires et la fixation de la date de la prochaine assemblée liquidées, il est fait un large usage des divers.

Les nombreuses questions posées par les membres concernant les divers problèmes que soulèvent l'application de l'arrêté sur la circulation routière, les réduc-

tions de taxes sur les carburants agricoles, les taxes des moissonneuses-batteuses, etc. prouvent l'intérêt que suscite une telle association.

La projection de films touristiques clôt cette assemblée qui permet aux participants de resserrer des relations autant utiles qu'agréables.

H. R.

2) Cours théoriques pour jeunes conducteurs de tracteurs agricoles

Annoncés par «communiqués» parus dans Campagnes et Coteaux, des 17 et 24 novembre, ainsi que du 8 décembre 1961, et par circulaires individuelles adressées aux détenteurs intéressés par le Service cantonal des automobiles, ces cours ont suscité un vif intérêt parmi les agriculteurs puisque 250 inscriptions nous sont parvenues.

Arrivés au terme des examens leur permettant d'obtenir le permis de conduire nécessaire, nous pensons qu'il est utile de faire le point.

Grâce à l'étroite collaboration émanant du Département cantonal des Travaux publics et particulièrement du Service des automobiles, tout s'est déroulé selon les programmes prévus. Tout d'abord, l'instruction nécessaire, apportée aux jeunes gens, posait de nombreux problèmes qui ont été facilement résolus par l'appui spontané de l'Association cantonale des maîtres à conduire (autos-écoles). Cette association a mis gracieusement à notre disposition les moniteurs pour les cours